



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36
20 février 1997

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Vingt-et-unième réunion
Montréal, 18-20 février 1997

**RAPPORT DE LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

La vingt-et-unième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 18 au 20 février 1997, et une réunion du Sous-comité sur l'examen des projets a eu lieu au même endroit les 17 et 18 février 1997.

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VIII/8 adoptée par les Parties au Protocole de Montréal à leur huitième réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Australie, Belgique, États-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Président) et Suisse;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Antigua-et-Barbuda, Chine, Costa Rica (Vice-président), Inde, Pérou, Sénégal et Zimbabwe.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre, Greenpeace, State University of New York at Albany, Tufts University et Université du Québec à Montréal, assistaient également à la réunion.

Des représentants du General Accounting Office des États-Unis d'Amérique ont aussi participé à la réunion.

Le consultant du système proposé de surveillance et d'évaluation a également participé à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte le mardi 18 février 1997, à 10 heures, par M. David Turner (Royaume-Uni), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a réservé un accueil particulièrement chaleureux aux nouveaux membres du Comité représentant Antigua-et-Barbuda, la Belgique, la Chine, le Costa Rica, le Pérou, la Suisse et le Zimbabwe. Il a noté que le Comité devrait avoir terminé ses travaux de l'année vers le mois de septembre, lorsque les Parties tiendront leur neuvième réunion à Montréal, et il a suggéré que le Protocole se fixe quatre objectifs: a) faire des efforts vigoureux pour mener à bien les tâches qui lui ont été assignées par la huitième réunion des Parties au Protocole de Montréal; b) faire avancer les travaux dans divers domaines comme les stratégies sectorielles, la surveillance et l'évaluation, les lignes directrices pour le secteur de la production, l'octroi de prêts à des conditions favorables et le problème des petites et moyennes entreprises; c) utiliser le Secrétariat, qui a toute sa confiance, sans toutefois le surcharger; et d) donner des lignes directrices appropriées et claires aux quatre agences d'exécution afin qu'elles puissent se concentrer sur leur rôle de mise en oeuvre.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
3. Activités du Secrétariat
4. Questions financières:
 - a) Rapport du Trésorier sur la situation des contributions et des décaissements
 - b) Coûts administratifs des agences d'exécution
5. Plans d'activités:
 - a) Planification financière et projections de trésorerie pour le triennat 1997-1999
 - b) Plan d'activités triennal (1997-1999) du Fonds multilatéral
 - c) Plans d'activités des agences d'exécution pour 1997
6. Rapport du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les points suivants:
 - a) Tableau général des questions recensées au cours de l'examen des projets
 - b) Coopération bilatérale
 - c) Programmes de travail des agences d'exécution pour 1997
 - d) Projets d'investissement
 - e) Stratégie de la Chine pour le secteur des halons
7. Programmes de pays:
 - a) République populaire démocratique de Corée
 - b) Nicaragua
 - c) Paraguay
 - d) Saint-Kitts-et-Nevis
8. Rapport de la deuxième réunion du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production
9. Système de surveillance et d'évaluation pour le Fonds multilatéral (projet révisé du consultant)
10. Financement rétroactif

11. Transfert de technologies
12. Rapport sur les mesures visant à améliorer le fonctionnement du mécanisme financier (décision VIII/5)
13. Octroi de prêts à des conditions favorables
14. Note de discussion relative à l'établissement de lignes directrices sur la formation à l'identification des besoins et à la coordination des activités
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport
17. Clôture de la réunion

b) Organisation des travaux

3. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

4. Ayant examiné le rapport sur les activités du Secrétariat du Fonds depuis sa vingtième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/2), et ayant pris note de la déclaration du Chef du Secrétariat qui espérait que la base de données sur les coûts estimés des principaux articles d'équipement, dont la préparation se poursuivait avec la collaboration des agences d'exécution, serait définitivement au point pour être soumise à sa vingt-deuxième réunion, le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS FINANCIÈRES

a) Rapport du Trésorier

5. Le Trésorier a présenté son rapport sur la situation des contributions et des décaissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/3/Rev.1). Il a également présenté un bref rapport sur les progrès réalisés depuis la vingtième réunion en vue de résoudre les problèmes liés à l'acceptation et à l'utilisation des billets à ordre par les agences d'exécution.

6. Au sujet des billets à ordre, et en réponse à une question, le Chef du Secrétariat a déclaré que le PNUD et l'ONUDI avaient, en accord avec le Trésorier, présenté des propositions identiques d'amendement de leurs accords respectifs avec le Comité exécutif. Au cours de la

présente réunion, le Secrétariat s'entreferait avec les représentants des deux agences et avec le Trésorier pour déterminer s'il y avait réellement lieu d'amender ces accords.

7. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note de la situation du Fonds et des contributions pour la période 1991-1997 au 31 janvier 1997 (voir Annexe I ci-après);
- b) de noter que les ressources dont le Fonds disposait au 31 janvier 1997 s'élevaient à \$US 25 661 401;
- c) de prendre note du rapport du Trésorier, notamment des progrès réalisés vers l'utilisation généralisée des billets à ordre;
- d) d'exprimer l'espoir que toutes les questions en suspens concernant l'emploi généralisé des billets à ordre seraient résolues d'ici à la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif.

(Décision 21/1)

b) Coûts administratifs des agences d'exécution

8. Ayant examiné la note du Secrétariat sur les coûts administratifs des agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/4), le Comité exécutif a décidé:

- a) de rappeler le paragraphe 6 de la décision VIII/4, dans lequel la huitième réunion des Parties avait indiqué que le Comité exécutif devrait s'efforcer, au cours des trois prochaines années, de réduire les dépenses d'appui des agences du niveau actuel de 13% à une moyenne de moins de 10%;
- b) de reconnaître que, s'il y avait probablement moyen, grâce aux économies d'échelles réalisées, de réduire les frais administratifs de 13% demandés durant les premières années du Fonds multilatéral, le pourcentage pourrait être différent pour les grands et les petits projets, pour les projets parapluies et pour les projets englobant de nombreuses petites entreprises;
- c) de souligner que, indépendamment d'une entente éventuelle sur un taux réduit, le Comité ne devait en aucune façon accorder moins d'importance à la qualité de la supervision, de la vérification et de l'évaluation des projets en cours, et que les coûts d'appui des agences ne devraient pas devenir un point de négociation sur des projets individuels;
- d) de convenir qu'il y avait lieu de recruter un consultant indépendant pour collaborer avec le Secrétariat et les agences d'exécution à la détermination des options et des méthodes possibles pour réduire le niveau général des coûts administratifs, en

s'efforçant principalement de réviser le système uniforme actuel, fondé sur les pourcentages;

- e) d'approuver le mandat du consultant qui figure à l'Annexe II au présent rapport.
(Décision 21/2)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN D'ACTIVITÉS

a) Planification financière et projections de trésorerie pour le triennat 1997-1999

9. Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur la planification financière et les projections de trésorerie pour le triennat 1997-1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/5), le Comité exécutif a décidé:

- a) de noter que le budget de 1997-1999 approuvé par les Parties comprenait la somme de \$US 74 millions reportée de 1996 et celle de \$US 466 millions en contributions annoncées, représentant \$US 155 333 333 pour chaque année du triennat;
- b) de convenir que la somme de \$US 74 millions reportée de 1996 devrait être affectée intégralement au budget de 1997, aux fins de planification, comme moyen le plus efficace d'utiliser cette somme reportée pour aider tous les pays à respecter l'échéance de 1999;
- c) que la planification financière du Comité exécutif pour le triennat devrait être fondée sur les montants dont il savait, compte tenu des précédents historiques, qu'ils seraient effectivement versés au Fonds multilatéral;
- d) que, comme dans le passé, les projets admissibles pour lesquels des fonds n'étaient pas immédiatement disponibles seraient acceptés aux fins d'approbation, en attendant la réception des fonds nécessaires;
- e) que le Comité exécutif réviserait annuellement le niveau des contributions annoncées qui seront effectivement versées au Fonds multilatéral.

(Décision 21/3)

b) Plan d'activités triennal (1997-1999) du Fonds multilatéral

10. Ayant examiné le plan d'activités triennal (1997-1999) du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/6), le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du plan d'activités triennal (1997-1999) du Fonds Multilatéral;
- b) de noter que la décision 21/3, alinéa b), par laquelle il a décidé d'affecter au budget

de 1997 le montant total de \$US 74 millions reporté du triennat 1994-1996, serait prise en compte dans la section III du plan d'activités de 1997-1999;

- c) que les sections III et IV devront être révisées et que la section V devra être développée pour tenir compte des observations formulées au cours de la réunion;
- d) de noter la nécessité d'améliorer les plans d'activités de 1998 et des années ultérieures, sachant que, lors de l'élaboration des plans précédents, la procédure la plus efficace n'a pas toujours été suivie, à savoir: planifier d'abord les activités, les mettre en oeuvre, en assurer le suivi et, sur la base de cette surveillance, les réviser et en assurer la continuation.

(Décision 21/4)

11. Le Comité exécutif n'est parvenu à aucune conclusion sur les considérations stratégiques décrites dans la section II du plan.

c) Plans d'activités des agences d'exécution pour 1997

12. Ayant examiné le tableau général des plans d'activités des agences d'exécution pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/7) présenté par le Secrétariat, ainsi que les plan d'activités du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/8), du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/9), de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/10) et de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/11), présentés par les représentants respectifs de ces agences, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note des plans d'activités des agences d'exécution pour 1997;
- b) de demander aux agences d'exécution de réviser leurs plans d'activités en tenant compte de sa décision 21/3, alinéa b) et en conformité de ses décisions 21/11, 21/12, 21/13 et 21/14 sur les programmes de travail des agences d'exécution pour 1997, et de les lui soumettre à nouveau à sa vingt-deuxième réunion;
- c) de demander aux agences d'exécution, lorsqu'elles mettront en oeuvre leurs plans d'activités de 1997, d'intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes la préparation de projets de récupération et de recyclage à l'échelle nationale dans les pays à faible volume de consommation;
- d) de charger le Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution à l'établissement de critères plus normalisés pour l'évaluation des résultats, afin qu'il soit possible d'évaluer les performances relatives des agences avant de procéder à l'examen de leurs plans d'activités de 1998;

- e) de charger le Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution à l'établissement d'un rapport sommaire sur la situation de chaque pays visé à l'Article 5, sur la base des données disponibles les plus récentes, qui comprendraient notamment des informations sur la consommation de chaque pays, le nombre de tonnes à réduire par la mise en oeuvre de projets déjà approuvés par le Fonds, l'état de mise en oeuvre de ces projets, la quantité d'ODS qui sera censée être éliminée grâce aux projets qui seront approuvés en 1997, ainsi qu'une indication des difficultés relatives de chaque pays à respecter l'échéance de 1999 et, dans la mesure du possible, les mesures de réglementation qu'ils vont prendre;
- f) de charger le Secrétariat de soumettre au Comité exécutif un rapport sur les activités décrites aux alinéas d) et e) ci-dessus. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances institué par la décision 21/34, examinera ce rapport et fera des recommandations au Comité exécutif.

(Décision 21/5)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

13. Le représentant de la Suisse, Président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Pérou, du Royaume-Uni, du Sénégal et de la Suisse), a présenté le rapport du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12), qui contenait ses recommandations sur un certain nombre de questions, ainsi qu'une liste de nouveaux projets et activités dont l'approbation était recommandée.

a) Tableau général des questions recensées au cours de l'examen des projets

Projets à phases multiples

14. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant la base sur laquelle la production et la consommation d'une entreprise du secteur de la réfrigération devraient être calculées lorsque sa reconversion était présentée et financée en deux phases, ainsi que la base de compensation dans les cas où une entreprise choisissait de demander un financement des surcoûts d'exploitation après l'exécution du projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 9), le Comité exécutif a décidé:

- a) Dans le cas des projets du secteur de la réfrigération domestique pour lesquels des surcoûts d'exploitation sont demandés après la mise en oeuvre du projet, le niveau de production à utiliser dans le calcul des surcoûts d'exploitation sera le niveau existant avant la préparation du projet, tel qu'il est spécifié dans la proposition de projet approuvée;

- b) Dans le cas des projets à phases multiples comportant une première phase de mise au point et une seconde phase de reconversion des installations de production, le niveau de production à utiliser pour le calcul des surcoûts d'exploitation sera celui de la seconde phase, au cours de laquelle les installations de production sont reconverties. La consommation d'ODS sera calculée conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa seizième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/32 b)), c'est-à-dire en fonction de la consommation de l'année, ou de la moyenne des trois années, précédant immédiatement la préparation du projet de reconversion de la seconde phase;
- c) Dans le cas de tout autre projet à phases multiples, les niveaux de production, la consommation d'ODS et les surcoûts d'exploitation seront calculés séparément pour chaque phase, conformément aux termes de la décision de la seizième réunion mentionnée à l'alinéa b) ci-dessus, sous réserve que le niveau global de financement de l'entreprise ne dépassera pas le niveau maximal disponible en fonction du seuil de financement calculé sur la base de la consommation d'ODS indiquée dans la première phase du projet;
- d) Compte tenu du point de vue défavorable du Comité exécutif vis-à-vis de la soumission de projets à phases multiples, indiqué dans la décision 19/9 adoptée à sa dix-neuvième réunion, toute proposition future de projets à phases multiples devra inclure des explications détaillées justifiant l'adoption d'une telle modalité;
- e) La capacité de production sera être examinée conformément à la décision 17/7 adoptée par le Comité exécutif à sa dix-septième réunion. Ainsi, la capacité de production installée après le 25 juillet 1995 ne sera pas prise en compte dans la détermination du niveau de production, de l'élimination des ODS ni des coûts d'exploitation de tout projet à phases multiples.

(Décision 21/6)

Changement de technologie après l'approbation d'un projet

15. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les changements de technologie proposés par le PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 10-12), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les trois propositions ci-dessous concernant un changement de technologie pour des projets approuvés en 1994 et 1995:

Chine: Élimination de l'emploi du CFC-112 et du méthyle chloroforme dans la fabrication de tubes d'écran couleurs à l'usine Novel CPT Corp. de Shanghai (UNEP/OzL.Pro/ExCom/18/75 et 19/64)

Thaïlande: Élimination de l'emploi de CFC dans la production de blocs de mousse de polyuréthane souple à Lucky Group (UNEP/OzL.Pro/ExCom/13/47)

Élimination de l'emploi de CFC dans la production de blocs de mousse de polyuréthane souple à Karn Yang Yeen Yong Industry Ltd. (KYYY) Foam (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45)

- b) de charger le Secrétariat du Fonds de rédiger, en collaboration avec le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, un projet de lignes directrices concernant les propositions de changement de technologie dans des projets approuvés, pour soumission à la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif;
- c) qu'aucune autre proposition concernant les changements de technologie ne devrait être examinée avant que le projet de lignes directrices ait été rédigé et soumis au Comité exécutif.

(Décision 21/7)

Lignes directrices sur le secteur du tabac

16. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets concernant les seuils de coût/efficacité dans le secteur du tabac ainsi que les droits de brevet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 14), le Comité exécutif a décidé:

- a) de charger le Secrétariat et les agences d'exécution d'examiner de nouvelles lignes directrices pour les seuils de coût/efficacité dans le secteur du tabac, en tenant compte des termes de la Mesure 6 au titre de la décision VII/22 de la septième réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/7.12, Annexe V) et de la nécessité de donner priorité aux projets présentant le rapport coût/efficacité le plus élevé, en vue de les lui soumettre à sa vingt-deuxième réunion;
- b) que le document devrait étudier également la question des droits de brevet.

(Décision 21/8)

Surcoûts d'exploitation des compresseurs de réfrigération domestique

17. Le Comité exécutif a pris note que la Banque mondiale avait donné au Sous-comité l'assurance que les surcoûts d'exploitation relatifs aux deux projets de reconversion de la fabrication de compresseurs en Thaïlande (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/35) et au projet de reconversion des installations de production en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/20/17) ne concernaient que l'huile de graissage et que les coûts avaient été demandés conformément aux lignes directrices existantes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 15).

18. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 17), le Comité exécutif a décidé que les surcoûts d'exploitation des projets ci-après, dont l'examen avait été différé à la vingtième réunion du Comité exécutif (décisions 20/22 et 20/27), seraient examinés à sa vingt-deuxième réunion, en même temps que la note de politique générale sur les surcoûts d'exploitation des compresseurs de réfrigération domestique: reconversion des installations de fabrication à Gansu Changfeng Baoan (Chine) pour remplacer les agents de gonflage de mousse à base de CFC-11 par du cyclopentane et les frigorigènes à base de CFC-12 par du HFC-134a; reconversion de la fabrication des compresseurs à base de CFC-12 à des modèles à base de HFC-134a à Sanyo Universal Electric Co. Ltd (Thaïlande); reconversion de la fabrication des compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a, Phase 2, à Kulthorn Kirby Public Company Limited (Thaïlande). Les surcoûts d'exploitation des projets devraient être présentés conformément aux politiques générales et lignes directrices en vigueur, ainsi qu'en fonction des options découlant de la note de politique générale.

(Décision 21/9)

b) Coopération bilatérale

19. Ayant examiné les propositions de projets à financer dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et les recommandations connexes du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/14 et Add.1), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les demandes du Gouvernement français de créditer le montant de \$US 16 500 au titre de sa contribution au Fonds pour 1996, et le montant de \$US 65 000 au titre de sa contribution pour 1997, pour les projets indiqués à l'Annexe III au présent rapport;
- b) de prendre note du projet de coopération bilatérale approuvé en l'absence d'objection entre la vingtième et la vingt-et-unième session (voir Annexe III ci-après).

(Décision 21/10)

c) Programmes de travail des agences d'exécution pour 1997

- PNUD

20. Ayant examiné le programme de travail du PNUD pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/15) et les observations et recommandations connexes du Secrétariat du Fonds, ainsi que les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 23-24), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les activités du programme de travail du PNUD pour 1997, qui figurent à l'Annexe IV au présent rapport, aux niveaux de financement indiqués et

sous réserve des conditions décrites dans ses décisions 21/5 alinéa c), 21/22, 21/24 alinéa b) et 21/26;

- b) que, plutôt que d'approuver un montant dans le cadre du programme de travail pour les demandes imprévues relatives à des activités de préparation de projets, comme le prévoit sa décision 19/10, il examinerait les amendements de programme de travail relatifs à ces activités qui seront soumis par le PNUD dans le courant de l'année.

(Décision 21/11)

21. Un représentant a demandé qu'il soit consigné que le financement de l'actualisation du programme de pays de la Chine ne devrait pas constituer un événement unique et que des demandes analogues émanant d'autres pays devraient également être examinées.

- **ONUDI**

22. Ayant examiné le programme de travail de l'ONUDI pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/17) et les observations et recommandations connexes du Secrétariat du Fonds, ainsi que les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 26-27), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les activités du programme de travail de l'ONUDI pour 1997, qui figurent à l'Annexe IV au présent rapport, aux niveaux de financement indiqués et sous réserve des conditions décrites dans ses décisions 21/5 alinéa c), 21/17, 21/20, 21/24 alinéa b) et 21/25.
- b) que, plutôt que d'approuver un montant dans le cadre du programme de travail pour les demandes imprévues relatives à des activités de préparation de projets, comme le prévoit sa décision 19/10, il examinerait les amendements de programme de travail relatifs à ces activités qui seront soumis par l'ONUDI dans le courant de l'année.

(Décision 21/12)

- **Banque mondiale**

23. Ayant examiné le programme de travail de la Banque mondiale pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/18) et les observations et recommandations connexes du Secrétariat du Fonds, ainsi que les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 29-30), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les activités du programme de travail de la Banque mondiale pour 1997, qui figurent à l'Annexe IV au présent rapport, aux niveaux de financement indiqués et sous réserve des conditions décrites dans ses décisions 21/5 alinéa c), 21/16, 21/18, 21/19, 21/21, 21/23, 21/32 et 21/39 alinéa b);
- b) que, plutôt que d'approuver un montant dans le cadre du programme de travail pour les demandes imprévues relatives à des activités de préparation de projets, comme le prévoit sa décision 19/10, il examinerait les amendements de programme de travail relatifs à ces activités qui seront soumis par la Banque mondiale dans le courant de l'année.

(Décision 21/13)

- **PNUE**

24. Ayant examiné le programme de travail du PNUE pour 1997 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/16) et les observations et recommandations connexes du Secrétariat du Fonds, ainsi que les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 34-35), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver un montant total de \$US 1,05 million pour les activités régulières d'échange d'informations qui sont de nature permanente (à savoir la collecte de données sectorielles de sources mondiales; la mise à jour de la disquette OAIC; la diffusion de matériel d'information; le service de réponses directes aux questions; l'entretien de la base de données sur les experts et la liste d'envoi des publications du programme ActionOzone; les services d'échange d'informations sur la gestion des banques de halons; la publication du bulletin ActionOzone et des suppléments spéciaux);
- b) d'approuver un montant total de \$US 0,335 million pour les autres activités non régulières d'échange d'informations figurant dans le programme de travail du PNUE pour 1997, y compris la présentation du bulletin ActionOzone et d'autres informations sur la page d'accueil de son site Web;
- c) d'approuver un montant total de \$US 1,1 million pour les activités de réseautage;
- d) que les montants approuvés de \$US 1,05 million pour les activités régulières d'échange d'informations mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus et de \$US 1,1 million pour les activités de réseautage mentionnées à l'alinéa c) ci-dessus représenteront des plafonds, et que les niveaux de financement de ces activités ne seront pas augmentés dans les années à venir, sauf par un facteur maximal de 5% pour couvrir l'inflation. Les niveaux de financement des activités non régulières futures seront examinés sur la base des propositions individuelles soumises par le PNUE;

- e) d'approuver le financement des activités de formation, de préparation de programmes de pays et de projets de pays, ainsi que des déplacements, aux niveaux indiqués dans l'Annexe IV au présent rapport;
- f) que le PNUE devrait avoir la latitude nécessaire pour répartir, en fonction de ses propres priorités, les montants mentionnés aux alinéas 24 a) à 24 c) ci-dessus. Les modalités de répartition font l'objet de l'Annexe IV au présent rapport.

(Décision 21/14)

25. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a émis l'avis que les sous-comités étaient des instruments du Comité exécutif. Il trouvait inquiétant que le Comité exécutif subisse des pressions pour approuver un document de sous-comité dans son intégralité et il a demandé que la ferme objection de sa délégation à l'égard des plafonds imposés aux activités du PNUE soit consignée au procès-verbal.

26. Le représentant de la Chine a souligné que c'était la première fois que le Comité exécutif imposait une limite aux activités d'une agence d'exécution. Les activités du PNUE en matière d'échange d'informations et de cours de formation étaient très importantes pour l'avenir, et les montants en cause n'étaient pas très élevés, comparés aux projets d'investissement.

27. À la demande d'un représentant, le représentant du PNUE a présenté une analyse des répercussions de la décision du Comité exécutif d'imposer un plafond aux activités régulières principales de son centre d'échanges.

- Critères pour la soumission de propositions de préparation de projets

28. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 38), le Comité exécutif a décidé d'inviter le Secrétariat à établir des critères de base à appliquer pour la soumission des propositions futures de préparation de projets. Ces critères porteraient, entre autres, sur le taux de décaissement des fonds dans le pays concerné, le montant des réductions des ODS en pourcentage de la consommation nationale, l'existence d'un programme de pays et autres facteurs découlant des débats du Sous-comité.

(Décision 21/15)

- Décisions relatives à des activités particulières des programmes de travail de 1997

Argentine: Préparation de projets (Banque mondiale)

29. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 a)), le Comité exécutif a décidé qu'il ne serait pas

décaissé de fonds pour ce projet en attendant que la Banque mondiale lui rende compte que des progrès ont été accomplis dans l'exécution des projets en cours.

(Décision 21/16)

Cameroun: Formulation de projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération (ONUDI)

30. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 b)), le Comité exécutif a décidé de ne pas examiner de nouvelles activités de préparation de projets pour le Cameroun jusqu'à ce qu'il ait reçu un compte rendu indiquant en quoi consistaient les utilisations d'ODS subsistant dans le pays.

(Décision 21/17)

Chine: Préparation de projets (Banque mondiale)

31. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 c)), le Comité exécutif a constaté que les montants recommandés pourraient être augmentés si les conditions préalables indiquées dans le programme de travail de la Banque mondiale étaient remplies.

(Décision 21/18)

Colombie: Préparation de projets (Banque mondiale)

32. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 30 a)), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de financement des activités de préparation de projets de la Banque mondiale en Colombie et qu'il ne serait pas dépensé de fonds jusqu'à ce que les obstacles à l'exécution de projets dans ce pays aient été éliminés.

(Décision 21/19)

Égypte: Préparation de projets dans le secteur des solvants (ONUDI)

33. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 i)), le Comité exécutif a décidé qu'il ne serait pas dépensé de fonds pour ce projet jusqu'à ce que l'ONUDI lui ait annoncé de nouveaux progrès dans ses projets de solvants en cours en Égypte.

(Décision 21/20)

Malaisie: Préparation de projets (Banque mondiale)

34. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 d)), le Comité exécutif a décidé qu'aucune nouvelle demande de financement ne serait examinée pour la préparation de projets en Malaisie jusqu'à ce qu'il ait reçu un compte rendu sur ce qui reste à accomplir en matière d'élimination de la consommation d'ODS dans ce pays.

(Décision 21/21)

Malaisie: Préparation de projets (PNUD)

35. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 e)), le Comité exécutif a décidé qu'aucune nouvelle demande de financement ne serait examinée pour la préparation de projets en Malaisie jusqu'à ce qu'il ait reçu un compte rendu sur ce qui reste à accomplir en matière d'élimination de la consommation d'ODS dans ce pays.

(Décision 21/22)

Mexique: Préparation de projets (Banque mondiale)

36. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 f)), le Comité exécutif a décidé:

- a) qu'aucun nouveau financement ne serait examiné pour la préparation de projets de reconversion dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale en l'absence de lignes directrices qu'il aurait préalablement approuvées;
- b) d'inviter la Banque mondiale à préparer, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds, un projet de lignes directrices pour qu'il les examine à sa vingt-deuxième réunion.

(Décision 21/23)

Nigeria: Préparation de projets (PNUD)

37. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 g)), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter la Banque mondiale, en tant qu'agence d'exécution du programme de pays du Nigeria, de lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce programme à sa vingt-deuxième réunion;

- b) que l'ONUDI et le PNUD devraient suspendre les affectations de fonds destinées au Nigeria dans le cadre de leurs plans d'activités proposés pour 1997 en attendant la présentation du rapport de la Banque mondiale et qu'ils devraient ensuite proposer une façon de progresser.

(Décision 21/24)

Tunisie: Formulation de projets dans les secteurs des aérosols, des mousses, des solvants et du bromure de méthyle (ONUDI)

38. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 6 h)), le Comité exécutif a décidé qu'aucune nouvelle demande de préparation de projets en Tunisie ne seraient examinée jusqu'à ce qu'il ait reçu un compte rendu sur les utilisations des ODS qui subsistent dans le pays.

(Décision 21/25)

Venezuela: Préparation de projets (PNUD)

39. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 24 a)), le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande du PNUD d'entreprendre des activités de préparation de projets au Venezuela, d'une valeur de \$US 155 000, dont \$US 35 000 pour la récupération et le recyclage dans le secteur de la réfrigération commerciale et \$US 120 000 pour le secteur de la production, étant entendu qu'il ne serait pas dépensé de fonds pour le volet «secteur de la production» de cette activité, en attendant l'approbation des lignes directrices dans ce domaine.

(Décision 21/26)

b) Projets d'investissement

- Propositions de projets et affectation des ressources

40. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphes 6, 14, 17 et 20), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projets d'investissement figurant à l'Annexe V au présent rapport, aux montants indiqués et sous réserve de toutes conditions spécifiées.

(Décision 21/27)

41. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 39), le Comité exécutif a décidé d'inviter les agences d'exécution à soumettre au Comité exécutif à sa vingt-deuxième réunion, une liste de projets qui n'ont pas fait l'objet d'activités notables au cours des deux dernières années.

(Décision 21/28)

- **Décisions portant sur des projets et activités individuels**

Indonésie: Remplacement du CFC-11 par du bioxyde de carbone dans le processus de gonflage du tabac à P.T. Hanjaya Mandala Sampoerna and P.T. Djarum (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/19)

42. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, alinéa 14 a)), le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement de la reconversion du processus de gonflage du tabac pour remplacer le CFC-11 par du bioxyde de carbone à P.T. Hanjaya Mandala Sampoern et P.T. Djarum, comme l'indique l'Annexe V au présent rapport. Ce projet était adopté sur une base ad hoc car il représenterait une élimination totale du CFC-11 dans le secteur du tabac en Indonésie.

(Décision 21/29)

Thaïlande: Élimination des ODS dans la production de réfrigérateurs domestiques à Kang Yong Electric Public Co. Ltd., Sanyo Universal Electric Public Co. Ltd. et Thai Toshiba Electric Industries Co. Ltd. (Phase II) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/22).

43. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 19), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver, aux montants indiqués à l'Annexe V au présent rapport, le financement des projets de Sanyo Universal Electric Public Co. Ltd. et de Thai Toshiba Electric Industries Co. Ltd., dont les éléments de coûts pertinents ont été calculés sur la base du niveau de production de 1995;
- b) en ce qui concerne le projet de Kang Yong Electric Public Co. Ltd.:
 - i) de n'approuver aucun financement supplémentaire pour la phase II du projet car le financement déjà fourni au titre de la phase I dépassait le financement total disponible, compte tenu du seuil de coût/efficacité applicable au secteur;
 - ii) d'autoriser l'utilisation des fonds non dépensés de la phase I pour couvrir les coûts reconnus comme surcoûts de la phase II, jusqu'à un maximum de \$US 177 553;
- c) d'inviter la Banque mondiale à fournir le plus tôt possible, pour chaque entreprise, des informations sur les fonds non utilisés des projets de la phase I, qui doivent être remboursés au Fonds multilatéral.

(Décision 21/30)

Uruguay: Fabrication de condenseurs à flux parallèle à base de HFC-134a pour climatiseurs d'automobile à Panasco (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/23)

44. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/12, paragraphe 20), le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver le projet aux fins de financement en raison de la non admissibilité des surcoûts aux termes des lignes directrices existantes.

(Décision 21/31)

e) Stratégie de la Chine pour le secteur des halons

45. Ayant examiné la note de la Banque mondiale intitulée "Sector-based financing under the Multilateral Fund: List of issues requiring consideration by the Multilateral Fund" (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/24), et ayant écouté le rapport du Président d'un groupe ad hoc institué au cours de la réunion pour examiner les questions à l'étude, le Comité exécutif a décidé :

- a) de formuler, à l'Annexe VI au présent rapport, des lignes directrices initiales pour permettre à la Chine et à la Banque mondiale de continuer les travaux de ce programme pilote exécuté dans le cadre d'un accord parapluie. Il était cependant convenu que ces premières lignes directrices ne l'empêcheraient pas de formuler des points de vue différents ou supplémentaires lorsque des questions précises se présenteraient dans le contexte d'une proposition officielle de la Chine concernant sa stratégie sectorielle;
- b) que ces lignes directrices avaient été établies dans le seul but de favoriser les progrès du programme pilote de stratégies sectorielles pour les halons exécuté en Chine dans le cadre d'un accord parapluie;
- c) que ces lignes directrices ne s'appliqueraient pas à d'autres pays ou d'autres secteurs, tant que le Comité exécutif n'aurait pas examiné la question d'une application généralisée et pris des décisions à cet égard;
- d) que la question d'une application généralisée serait examinée et décidée à la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif.

(Décision 21/32)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité exécutif était saisi des programmes de pays de la République populaire démocratique de Corée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/25), du Paraguay (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/27) et de Saint-Kitts-et-Nevis (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/28).

47. Le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver les programmes de pays de la République populaire démocratique de Corée, du Paraguay et de Saint-Kitts-et-Nevis, tout en faisant observer que cette approbation ne signifiait pas celle des projets qui les composent ni de leur niveau de financement, sauf dans les cas indiqués à l'Annexe IV au présent rapport;
- b) d'inviter les gouvernements de la République populaire démocratique de Corée, du Paraguay et de Saint-Kitts-et-Nevis à lui présenter chaque année des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de leurs programmes de pays, conformément à sa décision concernant la mise en oeuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, paragraphe 135). Établi selon la présentation approuvée, le rapport initial couvrant la période du 20 février au 31 décembre 1997 devra être soumis au Secrétariat du Fonds le 31 mars 1998 au plus tard;
- c) de prendre note que le gouvernement du Nicaragua avait demandé que l'examen de son programme de pays soit reporté à la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif.

(Décision 21/33)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

48. Ayant entendu le rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/29 et Corr. 1) présenté par son Président, le représentant de l'Australie, qui a dirigé les délibérations du sous-groupe du Comité exécutif, a décidé:

- a) de prendre note du rapport;
- b) d'exprimer sa satisfaction des progrès réalisés et d'encourager le Sous-groupe à poursuivre ses travaux;
- c) de charger le Secrétariat de prendre les mesures suivantes:
 - i) mettre en contact un consultant et un groupe central constitué des quatre membres ci-après du Groupe d'experts: MM. Mike Harris, Tony Vogelsberg, Ravi K. Sinha et Jianan Jiang. Le Secrétariat sélectionnera un consultant approprié qui travaillera sous sa supervision et qui consultera, au besoin, le groupe central. Le consultant, en collaboration avec le groupe central, préparera un questionnaire fondé sur le rapport des troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts (UNEP/OzLPro/ExCom/21/29 et Corr.1). Ce questionnaire sera conçu de façon que trois entreprises volontaires puissent fournir des données permettant de comprendre les

incidences financières approximatives que la méthodologie recommandée par le Groupe d'experts entraînera pour ces entreprises. Le consultant soumettra directement au groupe central et au Sous-groupe les données brutes et un projet de rapport. Il pourra, à sa discrétion, modifier le projet de rapport pour tenir compte des observations écrites éventuellement formulées par le groupe central. Le rapport final du consultant sera soumis directement au Sous-groupe et au groupe central d'ici la fin d'avril 1997. Les observations du groupe central sur le rapport d'avancement et le rapport final seront soumises au Sous-groupe dans un document distinct. Le consultant fera également un rapport directement au Sous-groupe lors de sa réunion précédant la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif;

- ii) demander au consultant d'aider les entreprises volontaires à mieux comprendre le questionnaire, pour qu'elles fournissent des données aussi raisonnables que possible. Une telle assistance pourrait, s'il y a lieu, comprendre une mission du consultant dans le pays concerné;
- iii) demander au consultant de préparer un tableau, conçu en consultation avec le groupe central, incorporant les principaux paramètres figurant dans les recommandations des troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts, pour permettre aux parties intéressées d'évaluer la sensibilité des niveaux généraux de financement aux modifications de ces paramètres. Ces paramètres incluront, entre autres, les marges de profit estimées, les taux d'actualisation à utiliser pour le calcul de la valeur actuelle nette du manque à gagner, les taux d'inflation, les projections du taux de croissance de la production, la vie utile restante, les paramètres sur les prix et les coûts qui figurent dans la Recommandation 8, l'indemnisation de la main d'oeuvre déplacée, etc.;
- iv) demander au consultant de rédiger une brève note décrivant la sensibilité relative des besoins totaux de financement aux modifications des différents paramètres par rapport aux trois entreprises volontaires. L'analyse devra être présentée de façon à faire varier les hypothèses d'un montant égal, positif et négatif.

(Décision 21/34)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR LE FONDS MULTILATÉRAL

49. À la suite de la présentation du projet révisé élaboré par la firme de consultants Universalialia sur un système proposé de surveillance et d'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/30), ainsi que d'un exposé verbal d'un représentant d'Universalialia avec présentation de diapositives sur le système de surveillance et d'évaluation proposé et des

réponses de ce représentant à un certain nombre d'observations et de questions des membres du Comité, le Comité exécutif a décidé:

- a) de remplacer le Sous-comité sur les questions financières par un Sous-comité permanent appelé le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances;
- b) d'adopter le mandat du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui figure à l'Annexe VII au présent rapport;
- c) de charger le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances:
 - i) d'examiner le cycle des plans d'activités et de la soumission des programmes de travail;
 - ii) de revoir le processus de surveillance des projets approuvés;
 - iii) de présenter des recommandations sur ces questions au Comité exécutif à sa vingt-deuxième réunion.
- d) de réviser, s'il y a lieu, le mandat, après avoir examiné les recommandations du Sous-comité.
- e) que le Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances se composerait des membres suivants: Antigua-et-Barbuda, Costa Rica et Zimbabwe représentant les Parties visées à l'Article 5 du Protocole, et Australie, Belgique et Royaume-Uni représentant les Parties non visées. L'Australie assurera la présidence.

(Décision 21/35)

50. En adoptant cette décision, le Comité est convenu que, pour ce qui concerne les services linguistiques fournis, les pratiques seront les mêmes que celles du Sous-comité sur l'examen des projets. Le Comité a reconnu que, lorsque les Sous-comités tiendraient des réunions en même temps que les siennes, ces dispositions entraîneraient des coûts supplémentaires en services d'interprétation, mais il a demandé au Secrétariat de veiller à ce que ces coûts soient limités au minimum, en consultant au préalable les membres des Sous-comités pour déterminer les langues dans lesquelles l'interprétation serait nécessaire.

51. Le Comité exécutif a décidé en outre :

- a) qu'il devrait y avoir un renforcement modeste des effectifs du Secrétariat pour assurer une certaine capacité de surveillance et d'évaluation;
- b) que, lorsque le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances aura défini et élaboré le programme de travail, les évaluations nécessaires seront faites,

compte tenu des exigences de la Mesure 1 prévue dans la décision VII/22 de la septième réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.7/12, Annexe V);

- c) qu'il lui faudra examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de surveillance et d'évaluation après un an;
- d) de charger le Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution afin de proposer à son examen ou à celui du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances des propositions de modification des paramètres actuels afin de les rendre plus stratégiques. À cet égard, le Secrétariat et les agences d'exécution tiendront compte des suggestions des membres du Comité exécutif;
- e) de charger le Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution afin d'examiner les moyens d'inclure des facteurs normalisés de surveillance et d'évaluation dans les propositions de projets et de soumettre des lignes directrices normalisées pour la teneur des rapports d'achèvement de projets des agences d'exécution;
- f) de charger le Secrétariat de lui rendre compte, à sa vingt-deuxième réunion, des mesures prises pour donner suite à ces décisions.

(Décision 21/36)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: FINANCEMENT RÉTROACTIF

52. Ayant examiné la note présentée à ce sujet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/31), le Comité exécutif a décidé de reporter l'examen de cette question à sa vingt-deuxième réunion.

(Décision 21/37)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

53. Ayant examiné la note du Secrétariat sur le transfert de technologies (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/32) et ayant écouté une déclaration du Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone sur les dispositions prises pour convoquer une réunion du groupe informel établi par la huitième réunion des Parties dans sa décision VIII/7 afin d'aider le Comité exécutif à déterminer quelles mesures peuvent être prises concrètement pour éliminer les obstacles potentiels au transfert des technologies ne portant pas atteinte à l'ozone vers les Parties visées à l'Article 5, sur une base équitable et dans les conditions les plus favorables, le Comité exécutif a pris note que le groupe se réunirait à Nairobi immédiatement avant sa vingt-deuxième réunion.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LES MESURES VISANT À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME DE FINANCEMENT (DÉCISION VIII/5)

54. Ayant examiné le rapport sur les mesures visant à améliorer le fonctionnement du mécanisme de financement (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/33), qui avait été établi pour donner suite à la décision VIII/5 de la huitième réunion des Parties, le Comité exécutif a décidé:

- a) que ce rapport devrait être renvoyé au Groupe de travail à composition non limitée des Parties à sa quinzième réunion, avec les amendements adoptés par le Comité exécutif à sa vingt-et-unième réunion;
- b) qu'à sa vingt-deuxième réunion, le Comité exécutif devrait organiser un débat de fond important sur les moyens à employer pour faire progresser les mesures mentionnées dans la décision VIII/5 de la huitième réunion des Parties au Protocole de Montréal.

(Décision 21/38)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: OCTROI DE PRÊTS À DES CONDITIONS FAVORABLES

55. Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur l'octroi de prêts à des conditions favorables (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/34), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter le Secrétariat et les agences d'exécution à soumettre à son examen une proposition innovatrice de projet(s) de démonstration pour illustrer de quelle façon l'octroi de prêts à des conditions favorables et autres formes créatives de financement, notamment le financement par le secteur privé, peuvent être utilisés pour accélérer l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en apportant des fonds aux projets et activités qui peuvent ou non être admissibles à un financement intégral par le Fonds multilatéral sous forme de subventions;
- b) d'approuver la demande de la Banque mondiale visant à financer, pour un montant de \$US 60 000, une étude sur le financement à des conditions favorables, qui sera confiée à International Finance Corporation, en vue de soumettre au Comité exécutif un rapport exhaustif:
 - i) qui examinerait les moyens de mobiliser les sources de financement du secteur privé pour aider les pays visés à l'Article 5 à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, notamment dans les secteurs des technologies respectueuses de la couche d'ozone où les investissements donnent un bon rendement;

- ii) qui brosserait un tableau théorique final des différentes façons dont le financement à des conditions favorables et autres formes créatives de financement, notamment la rétrocession, peuvent servir à augmenter les ressources du Fonds multilatéral et en rendre l'utilisation plus efficace.

(Décision 21/39)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: NOTE DE DISCUSSION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES SUR LA FORMATION À L'IDENTIFICATION DES BESOINS ET À LA COORDINATION DES ACTIVITÉS

56. Le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre acte de la note de discussion relative à l'établissement de lignes directrices sur la formation à l'identification des besoins et à la coordination des activités (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/35), présentée par le représentant du PNUE;
- b) de constater que les délais impartis à la vingt-et-unième réunion du Comité exécutif ne permettaient pas d'examiner cette note à fond;
- c) d'inviter les membres du Comité qui souhaiteraient le faire à adresser des observations écrites sur cette note au Secrétariat et au PNUE;
- d) d'inviter le PNUE à procéder, en consultant le Secrétariat et les autres agences d'exécution, à l'élaboration des lignes directrices en question, en suivant le cadre proposé dans la note de discussion et en tenant compte des observations écrites des membres du Comité.

(Décision 21/40)

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

Date et lieu de la vingt-deuxième réunion du Comité exécutif

57. Le Comité exécutif a décidé que sa vingt-deuxième réunion se tiendrait à Nairobi du 28 au 30 mai 1997, en conjonction avec la quinzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, qui doit se tenir du 3 au 6 juin.

58. La réunion sera précédée de réunions simultanées du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, dont les dates et les horaires seront décidés en fonction de la charge de travail prévue. Le Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production et le groupe informel institué par la décision VIII/7 de la huitième réunion des Parties se réuniront le lundi 26 mai.

(Décision 21/41)

Examen de la liste des notes de politique générale demandées au Secrétariat

59. Conformément à sa décision 20/14, le Comité exécutif a examiné la liste des notes de politique générale demandées au Secrétariat à la vingt-et-unième réunion. La liste contenait aussi les notes qui avaient été demandées au Secrétariat à la vingtième réunion, autres que celles qu'il a soumises à la présente réunion. Le Chef du Secrétariat a informé le Comité que le Secrétariat serait en mesure de produire toutes les notes demandées pour soumission à la vingt-deuxième réunion, à l'exception des notes concernant de nouvelles lignes directrices pour les seuils de coût/efficacité dans le secteur du tabac (décision 21/8), les critères à utiliser comme base pour la soumission de futures propositions de préparation de projets (décision 21/15) et les lignes directrices pour les projets de reconversion dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale (décision 21/23), mais que tous les efforts seraient faits pour que ces notes soient rédigées à temps. En cas de besoin, le Secrétariat demanderait aux membres du Comité exécutif de fournir certains éléments nécessaires à la rédaction de ces notes.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

60. À sa séance de clôture, le 20 février 1997, le Comité exécutif a adopté le présent rapport en se fondant sur le projet de rapport publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/L.1 et Add. 1.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

61. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré la réunion close le jeudi 20 février 1997 à 16 h 10.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL		
État du Fonds au 31 janvier 1997 en \$US		
REVENUS		
Contributions reçues:-		
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés		437,815,178
- Billets à ordre en main		95,467,479
Coopération bilatérale		16,926,366
Intérêts créditeurs		32,359,714
Revenus divers		2,840,248
TOTAL DES REVENUS		585,408,984
AFFECTATIONS ET PROVISIONS		
PNUD	156,656,142	
PNUE	22,089,442	
ONUDI	102,884,550	
Banque mondiale	243,084,231	
Total des affectations aux agences d'exécution	524,714,365	524,714,365
Coûts du Secrétariat et du Comité exécutif 1991-1997		18,106,852
- comprend fonds prévus pour contrats de personnel jusqu'en 1998		
Coopération bilatérale		16,926,366
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de nouveaux projets bilatéraux		0
SOLDE DISPONIBLE POUR NOUVELLES AFFECTATIONS		25,661,401

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1991 - 1997 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS
AU 31 JANVIER 1997

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	1996 (\$US)	1997 (\$US)	TOTAL (\$US)
Contributions promises	53,308,224	73,322,709	112,897,375	148,369,289	148,143,050	151,881,159	155,333,334	843,255,140
Versements en espèces	45,566,338	58,532,941	90,203,044	101,664,303	101,732,513	39,746,303	369,736	437,815,178
Coopération bilatérale	480,000	1,726,772	2,282,736	4,874,062	5,568,635	1,994,161	0	16,926,366
Billets à ordre	0	3,283,914	7,994,173	24,160,513	23,394,614	36,623,330	10,935	95,467,479
Total des versements	46,046,338	63,543,627	100,479,953	130,698,878	130,695,762	78,363,794	380,671	550,209,022
Contributions contestées		0	0	0	0	8,098,267	0	8,098,267
Contributions promises non versées	7,261,886	9,779,082	12,417,422	17,670,411	17,447,288	65,419,098	154,952,663	284,947,851
Paiements/Engagements %	86.38%	86.66%	89.00%	88.09%	88.22%	51.60%	0.25%	65.25%

Intérêts créditeurs	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	10,122,614	0	32,359,714
Revenus divers	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	318,188	0	2,840,248

TOTAL DES REVENUS	47,290,286	65,823,779	103,721,570	137,052,090	380,671	354,268,396		
-------------------	------------	------------	-------------	-------------	---------	-------------	--	--

MONTANTS CUMULATIFS	1991 - 1993	1994 - 1996	1991 - 1996
Total des engagements	239,528,308	448,393,498	687,921,806
Total des versements	210,069,918	339,758,434	549,828,352
%age du total des engagements	87.70%	75.77%	79.93%
Total des arriérés de contributions	29,458,390	108,635,064	138,093,454
%age du total des engagements	12.30%	24.23%	20.07%
Arriérés de contributions des économies en transition	29,171,841	46,242,709	75,414,550
%age du total des engagements	12.18%	10.31%	10.96%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1997
AU 31 JANVIER 1997

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en Espèces (\$US)	Coopération Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
Australie	2,719,451	69,549	0	0	2,649,902
Autriche	1,589,409	0	0	0	1,589,409
Azerbaïdjan	215,902	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	0	0	0	1,851,248
Canada	5,700,741	0	0	0	5,700,741
Danemark	1,318,383	0	0	0	1,318,383
Finlande	1,134,636	0	0	0	1,134,636
France	11,773,570	0	0	10,935	11,762,635
Allemagne	16,615,295	0	0	0	16,615,295
Grèce	698,237	300,187	0	0	398,050
Hongrie	257,245	0	0	0	257,245
Islande	55,124	0	0	0	55,124
Irlande	385,868	0	0	0	385,868
Israël	491,522	0	0	0	491,522
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon	28,361,303	0	0	0	28,361,303
Liechtenstein	18,375	0	0	0	18,375
Luxembourg	128,623	0	0	0	128,623
Monaco	18,375	0	0	0	18,375
Pays-Bas	2,916,979	0	0	0	2,916,979
Nouvelle-Zélande	440,992	0	0	0	440,992
Norvège	1,028,982	0	0	0	1,028,982
Pologne	620,145	0	0	0	620,145
Portugal	505,303	0	0	0	505,303
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Slovaquie	151,591	0	0	0	151,591
Afrique du Sud	592,583	0	0	0	592,583
Espagne	4,341,016	0	0	0	4,341,016
Suède	2,255,491	0	0	0	2,255,491
Suisse	2,223,335	0	0	0	2,223,335
Turkmenistan	59,718	0	0	0	59,718
Royaume-Uni	9,766,137	0	0	0	9,766,137
États-Unis D'Amérique	38,833,333	0	0	0	38,833,333
TOTAL	155,333,334	369,736	0	10,935	154,952,663

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1991- 1996 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS
AU 31 JANVIER 1997

PARTIE	Contributions Convenues (\$US) #	Versements en Espèces (\$US) #	Coopération Bilatérale (\$US) #	Billets à Ordre (\$US) #	Arriérés de Contributions (\$US)
Australie	12,169,842	11,422,914	746,928	0	0
Autriche	6,212,240	6,080,450	116,628	0	15,162 *
Azerbaïdjan	63,182	0	0	0	63,182
Bélarus	3,309,593	0	0	0	3,309,593
Belgique	8,588,289	8,588,289	0	0	0
Brunéi Darussalam	34,833	0	0	0	34,833
Bulgarie	897,207	753,523	0	0	143,684
Canada	24,948,120	17,570,667	2,186,483	0	5,190,970
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
République Tchèque	2,849,573	2,849,573	0	0	0
Danemark	5,399,598	5,194,598	205,000	0	0
Finlande	4,574,634	4,359,543	103,440	0	111,651 *
France	48,598,094	5,921,449	1,571,603	41,105,042	0 *
Géorgie	90,020	0	0	0	90,020
Allemagne	72,415,467	39,905,823	1,355,296	31,154,348	0
Grèce	2,938,344	2,938,344	0	0	0
Hongrie	1,420,925	1,420,925	0	0	0
Islande	241,067	241,067	0	0	0
Irlande	1,498,654	1,446,898	0	0	51,756
Israël	1,574,736	1,574,736	0	0	0
Italie	34,042,507	28,644,156	0	0	5,398,351
Japon	98,501,042	76,783,706	0	0	21,717,336
Koweït	286,549	0	0	0	286,549
Latvie	143,684	0	0	0	143,684
Liechtenstein	80,356	80,356	0	0	0
Lithuanie	148,038	0	0	0	148,038
Luxembourg	499,552	499,552	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	59,787	59,787	0	0	0
Pays-Bas	12,426,686	9,661,853	0	2,764,833	0
Nouvelle-Zélande	1,928,536	1,928,536	0	0	0
Norvège	4,436,982	4,436,982	0	0	0
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pologne	3,327,029	473,318	0	0	2,853,711
Portugal	1,708,280	1,229,333	0	0	478,947
Fédération de Russie	54,813,611	0	0	0	54,813,611
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	956,372	583,249	0	0	373,123
Slovenie	61,290	0	0	0	61,290
Afrique du Sud	3,201,108	2,859,433	30,000	0	311,675
Espagne	16,532,425	16,532,425	0	0	0
Suède	9,271,415	8,682,563	0	0	588,852
Suisse	9,116,083	8,869,839	242,600	0	3,644
Turkmenistan	56,603	0	0	0	56,603
Ukraine	12,841,967	785,600	0	0	12,056,367
Émirats Arabes Unis	1,623,182	559,639	0	0	1,063,543
Royaume-Uni	40,096,675	19,664,354	0	20,432,321	0
États-Unis D'Amérique	173,751,570	144,189,080	10,296,412	0	19,266,078
Ouzbékistan	1,362,934	0	0	0	1,362,934
Sous-total	679,823,539	437,445,442	16,926,366	95,456,544	129,995,187
Contributions contestées	8,098,267	0	0	0	8,098,267 **
TOTAL	687,921,806	437,445,442	16,926,366	95,456,544	138,093,454

* Retenu par les Parties à titre de coopération bilatérale

** Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1994 - 1996 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS
AU 31 JANVIER 1997

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	#	Versements en Espèces (\$US)	#	Coopération Bilatérale (\$US)	#	Billets à Ordre (\$US)	#	Arriérés de Contributions (\$US)
Australie	7,845,588		7,142,371		703,217		0		0
Autriche	4,123,053		3,991,263		116,628		0		15,162
Azerbaïdjan	63,182		0		0		0		63,182
Bélarus	2,184,016		0		0		0		2,184,016
Belgique	5,452,741		5,452,741		0		0		0
Brunéi Darussalam	34,833		0		0		0		34,833
Bulgarie	597,218		453,534		0		0		143,684
Canada	16,253,343		9,709,223		1,353,150		0		5,190,970
Chypre	122,023		122,023		0		0		0
République Tchèque	1,918,089		1,918,089		0		0		0
Danemark	3,517,291		3,312,291		205,000		0		0
Finlande	3,064,031		2,848,940		103,440		0		111,651
France	31,398,558		0		1,571,603		29,826,955		0
Géorgie	90,020		0		0		0		90,020
Allemagne	46,731,522		14,240,256		1,336,918		31,154,348		0
Grèce	1,882,874		1,882,874		0		0		0
Hongrie	871,800		871,800		0		0		0
Islande	156,911		156,911		0		0		0
Irlande	993,714		941,958		0		0		51,756
Israël	1,268,293		1,268,293		0		0		0
Italie	22,449,969		17,051,618		0		0		5,398,351
Japon	65,152,008		43,434,672		0		0		21,717,336
Koweït	0		0		0		0		0
Latvie	143,684		0		0		0		143,684
Liechtenstein	52,304		52,304		0		0		0
Lithuanie	148,038		0		0		0		148,038
Luxembourg	331,238		331,238		0		0		0
Malte	0		0		0		0		0
Monaco	52,304		52,304		0		0		0
Pays-Bas	7,997,927		5,233,094		0		2,764,833		0
Nouvelle-Zélande	1,255,284		1,255,284		0		0		0
Norvège	2,894,111		2,894,111		0		0		0
Panama	16,915		16,915		0		0		0
Pologne	2,227,501		0		0		0		2,227,501
Portugal	1,176,693		697,746		0		0		478,947
Fédération de Russie	31,159,609		0		0		0		31,159,609
Singapour	209,324		169,324		40,000		0		0
Slovaquie	597,218		226,767		0		0		370,451
Slovenia	61,290		0		0		0		61,290
Afrique du Sud	1,992,053		1,650,378		30,000		0		311,675
Espagne	11,022,275		11,022,275		0		0		0
Suède	6,010,335		5,421,483		0		0		588,852
Suisse	5,979,856		5,733,612		242,600		0		3,644
Turkménistan	56,603		0		0		0		56,603
Ukraine	8,509,377		0		0		0		8,509,377
Émirats Arabes Unis	1,063,543		0		0		0		1,063,543
Royaume-Uni	26,270,127		5,837,806		0		20,432,321		0
États-Unis D'Amérique	113,750,001		87,749,621		6,734,302		0		19,266,078
Ouzbékistan	1,146,544		0		0		0		1,146,544
Sous-Total	440,295,231		243,143,119		12,436,858		84,178,457		100,536,797
Contributions contestées	8,098,267		0		0		0		8,098,267
TOTAL	448,393,498		243,143,119		12,436,858		84,178,457		108,635,064

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
1991- 1993 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS
AU 31 JANVIER 1997

PARTIE	Contributions Convenues (\$US)	Versements en Espèces (\$US)	Coopération Bilatérale (\$US)	Billets à Ordre (\$US)	Arriérés de Contributions (\$US)
Australie	4,324,254	4,280,543	43,711	0	0
Autriche	2,089,187	2,089,187	0	0	0
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0
Bélarus	1,125,577	0	0	0	1,125,577
Belgique	3,135,548	3,135,548	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	299,989	299,989	0	0	0
Canada	8,694,777	7,861,444	833,333	0	0
Chypre	26,647	26,647	0	0	0
République Tchèque	931,484	931,484	0	0	0
Danemark	1,882,307	1,882,307	0	0	0
Finlande	1,510,603	1,510,603	0	0	0
France	17,199,536	5,921,449	0	11,278,087	0
Géorgie	0	0	0	0	0
Allemagne	25,683,945	25,665,567	18,378	0	0
Grèce	1,055,470	1,055,470	0	0	0
Hongrie	549,125	549,125	0	0	0
Islande	84,156	84,156	0	0	0
Irlande	504,940	504,940	0	0	0
Israël	306,443	306,443	0	0	0
Italie	11,592,538	11,592,538	0	0	0
Japon	33,349,034	33,349,034	0	0	0
Koweït	286,549	0	0	0	286,549
Latvie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	28,052	28,052	0	0	0
Lithuanie	0	0	0	0	0
Luxembourg	168,314	168,314	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	7,483	7,483	0	0	0
Pays-Bas	4,428,759	4,428,759	0	0	0
Nouvelle-Zélande	673,252	673,252	0	0	0
Norvège	1,542,871	1,542,871	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pologne	1,099,528	473,318	0	0	626,210
Portugal	531,587	531,587	0	0	0
Fédération de Russie	23,654,002	0	0	0	23,654,002
Singapour	321,897	289,921	31,976	0	0
Slovaquie	359,154	356,482	0	0	2,672
Slovenie	0	0	0	0	0
Afrique du Sud	1,209,055	1,209,055	0	0	0
Espagne	5,510,150	5,510,150	0	0	0
Suède	3,261,080	3,261,080	0	0	0
Suisse	3,136,227	3,136,227	0	0	0
Turkmenistan	0	0	0	0	0
Ukraine	4,332,590	785,600	0	0	3,546,990
Émirats Arabes Unis	559,639	559,639	0	0	0
Royaume-Uni	13,826,548	13,826,548	0	0	0
États-Unis D'Amérique	60,001,569	56,439,459	3,562,110	0	0
Ouzbékistan	216,390	0	0	0	216,390
TOTAL	239,528,308	194,302,323	4,489,508	11,278,087	29,458,390

ANNEXE II**MANDAT DU CONSULTANT SUR LES COÛTS ADMINISTRATIFS DES AGENCES D'EXÉCUTION**

1. Dans sa décision VIII/4, la huitième réunion des Parties déclarait notamment:

«Que le Comité exécutif s'efforcera, au cours des trois prochaines années, d'atteindre l'objectif d'une réduction des dépenses d'appui aux organismes d'exécution du niveau actuel de 13% à une moyenne de moins de 10%, afin de dégager davantage de fonds pour d'autres activités. Le Comité exécutif fera rapport chaque année aux Parties sur les progrès réalisés à cet égard et les Parties pourraient ajuster l'objectif en conséquence;»
2. Conformément à cette décision, le consultant collaborera avec le Secrétariat et les agences d'exécution afin de déterminer les options et les méthodes possibles pour réduire le niveau général des coûts administratifs, en s'efforçant essentiellement de réviser le système uniforme actuel, fondé sur les pourcentages.
3. Les options à envisager pourraient inclure les méthodes suivantes:
 - a) fixation de taux différents pour les coûts d'appui selon les différents types de projets et les projets dans différents secteurs;
 - b) établissement d'une échelle mobile de coûts d'appui pour les projets d'investissement de différentes ampleurs.
4. La possibilité de déterminer les coûts d'appui sur une base ad hoc d'un projet à l'autre est exclue.
5. Dans l'exécution de ses tâches, le consultant tiendra compte des rapports rédigés précédemment sur cette question.
6. Le consultant devra également tenir compte de l'expérience acquise dans le cadre de mécanismes de financement multilatéral similaires.
7. Le consultant soumettra un rapport sur l'avancement de ses travaux au Comité exécutif à sa vingt-deuxième réunion.

Annexe III

Liste de projets approuvés à titre de coopération bilatérale

Pays	Titre du projet	Année de contributions (1)	Pays contributeur	Fonds approuvés (SUS)
Fumigènes				
Bromure de méthyle				
*Kenya	Remplacement du bromure de méthyle par des substances respectueuses de la couche d'ozone pour l'entreposage des céréales	1996	Australie	\$232,834
Réfrigération				
Projets ne portant pas sur des investissements				
Côte D'Ivoire	Préparation d'un plan de gestion des frigorigènes	1997	France	\$25,000
Senegal	Formation de techniciens en réfrigération aux bonnes techniques d'entretien et de réparation	1996	France	\$16,500
Plusieurs				
Programme de pays/études de pays				
Madagascar	Préparation du programme de pays	1997	France	\$40,000
			TOTAL:	\$314,334

(*) Approuvés à l'avance par le Comité exécutif entre la 20e et la 21e réunion.

(1) Année d'imputation de la contribution bilatérale.

Annexe IV
PROGRAMME DE TRAVAIL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36
Annexe IV Page 1

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Mousse					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Argentine	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$35,000	\$4,550	\$39,550
Bolivie	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$25,000	\$3,250	\$28,250
Brésil	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$100,000	\$13,000	\$113,000
Croatie	Formulation de projets d'investissement dans le secteur des mousses	ONUDI	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Égypte	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Gambie	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Guatemala	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$25,000	\$3,250	\$28,250
Guinée	Formulation de projets d'investissement dans le secteur des mousses	ONUDI	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Honduras	Formulation de projets d'investissement dans le secteur des mousses	ONUDI	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Malawi	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Maroc	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Nigéria	Préparation de projet dans le secteur des mousses <i>De demander à la Banque mondiale, en tant qu'agence d'exécution du programme de pays du Nigeria, de lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce programme à sa vingt deuxième réunion. L'ONUDI et le PNUD devraient suspendre les affectations de fonds destinées au Nigeria dans le cadre de leurs plans d'activités proposés pour 1997 en attendant la présentation du rapport de la Banque mondiale et qu'ils devraient ensuite proposer une façon de progresser.</i>	PNUD	\$55,000	\$7,150	\$62,150
Panama	Préparation de projet dans le secteur des mousses	PNUD	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Syrie	Préparation de projet dans le secteur des mousses souples	ONUDI	\$10,000	\$1,300	\$11,300
Venezuela	Formulation de projets d'investissement dans le secteur des mousses	ONUDI	\$30,000	\$3,900	\$33,900

Fumigènes

Projets ne portant pas sur des investissements

PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Colombie	Formulation de projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$7,140	\$928	\$8,068
Guatemala	Formulation de projets d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$7,140	\$928	\$8,068
Région: AFR	Financement du sondage et de l'atelier régionaux sur le bromure de méthyle dans les pays d'Afrique francophone	PNUE	\$275,000	\$35,750	\$310,750
Halons					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Chine	Préparation de projet dans le secteur des halons	Banque mondiale	\$133,000	\$17,290	\$150,290
Mondiale	Fournir des informations à l'échelle internationale sur la gestion des banques de halons	PNUE	\$85,000	\$11,050	\$96,050
Réfrigération					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Argentine	Programme national de formation des formateurs en bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	PNUE	\$215,000	\$27,950	\$242,950
Bahamas	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Bahreïn	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$45,000	\$5,850	\$50,850
Bangladesh	Préparation de projet de recyclage des frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$10,000	\$1,300	\$11,300
Botswana	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
République dominicain	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$10,000	\$1,300	\$11,300
El Salvador	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération	PNUD	\$45,000	\$5,850	\$50,850
Gabon	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Guatemala	Séminaire national de formation des formateurs en bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	PNUE	\$70,000	\$9,100	\$79,100
Guinée	Formulation d'un plan de gestion des frigorigènes	PNUE	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Inde	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération	Banque mondiale	\$243,000	\$31,590	\$274,590
Indonésie	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes	PNUD	\$75,000	\$9,750	\$84,750
Lesotho	Préparation de projet de recyclage des frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600

PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Mozambique	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Nicaragua	Formulation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération	ONUDI	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Niger	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes <i>A intégrer dans les plans de gestion des frigorigènes</i>	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Pérou	Programme national de formation des formateurs en plans de gestion des frigorigènes et en bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	PNUE	\$70,000	\$9,100	\$79,100
Philippines	Préparation de projet dans le secteur de la réfrigération	PNUD	\$35,000	\$4,550	\$39,550
Sainte-Lucie	Formulation d'un plan de gestion des frigorigènes	PNUE	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Mondiale	Étude sur les appareils de plancher en remplacement des réfrigérateurs domestiques	PNUE	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Mondiale	Assistance à 5 PFV pour la formulation de plans de gestion des frigorigènes	PNUE	\$150,000	\$19,500	\$169,500
Solvants					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Chine	Préparation d'un plan de financement sectoriel pour le secteur des solvants	PNUD	\$200,000	\$26,000	\$226,000
Égypte	Préparation de projets dans le secteur des solvants <i>Il ne sera pas dépensé de fonds pour ce projet jusqu'à ce que l'ONUDI ait annoncé au Comité exécutif de nouveaux progrès dans ses projets de solvants en cours en Égypte</i>	ONUDI	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Plusieurs					
Programme de pays/études de pays					
Bosnie-Herzégovine	Préparation de programme de pays	ONUDI	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Chine	Mise à jour du programme de pays	PNUD	\$225,000	\$29,250	\$254,250
Dominica	Préparation du programme de pays	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Grenade	Préparation du programme de pays	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Iles Marshall	Préparation du programme de pays	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Qatar	Préparation du programme de pays	ONUDI	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Sainte-Vincent-et les Grenadines	Préparation du programme de pays	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200

PROGRAMME DE TRAVAIL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36
Annexe IV Page 4

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Tuvalu	Préparation du programme de pays	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Yugoslavia	Préparation du programme de pays	ONUDI	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Document/vidéo/disquette					
Mondiale	Mettre à jour la série de brochures techniques en y incluant les données de 1994/1995 du Comité des choix techniques	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Mondiale	Inclure des versions "Simple Search" des publications prioritaires d'ActionOzone	PNUE	\$63,000	\$8,190	\$71,190
Mondiale	Élaborer un guide des utilisations pratiques des instruments de politique	PNUE	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Mondiale	Traduire, vers l' espagnol et le français, les documents prioritaires du Programme ActionOzone	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Mondiale	Publication du bulletin OzonAction et de suppléments spéciaux	PNUE	\$335,000	\$43,550	\$378,550
Échange d'informations					
Mondiale	Maintien de la base de données des experts et la liste de distribution du programme des publications d'OzonAction	PNUE	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Mondiale	Diffuser des textes de sensibilisation et des informations techniques et de politique générale	PNUE	\$340,000	\$44,200	\$384,200
Mondiale	Recueillir, à partir de sources mondiales, des données sectorielles prioritaires	PNUE	\$107,000	\$13,910	\$120,910
Mondiale	Assurer un service de réponse directe aux questions	PNUE	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Mondiale	Présentation du bulletin OzonAction et d'autres informations sur la page-annonce du site Internet	PNUE	\$25,000	\$3,250	\$28,250
Mondiale	Mener des sessions de vulgarisation dans le cadre de conférences et d'ateliers	PNUE	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Mondiale	Élaborer des textes de sensibilisation relatifs à l'échéance de 1999 afin d'appuyer les mesures nationales de conscientisation	PNUE	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Renforcement des institutions					
Costa Rica	Renouvellement du renforcement des institutions	PNUD	\$108,087	\$14,051	\$122,138
Égypte	Renforcement des institutions (Prolongation de la Phase II)	ONUDI	\$175,630	\$22,832	\$198,462
Corée	Création d'un centre de l'ozone	PNUE	\$142,560	\$18,533	\$161,093

PROGRAMME DE TRAVAIL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36

Annexe IV

Page 6

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Argentine	Préparation de projet <i>Il ne sera pas décaissé de fonds pour ce projet en attendant que la Banque mondiale rende compte au Comité exécutif que des progrès ont été accomplis dans l'exécution des projets en cours</i>	Banque mondiale	\$45,000	\$5,850	\$50,850
Brésil	Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération et du bromure de méthyle	ONUDI	\$57,140	\$7,428	\$64,568
Cameroun	Formulation de projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération <i>Aucune nouvelle activité de préparation de projets ne sera examinée jusqu'à ce que le Comité exécutif ait reçu un compte rendu indiquant en quoi consistaient les utilisations d'ODS subsistant dans le pays</i>	ONUDI	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Chine	Préparation de projet dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et des solvants	PNUD	\$200,000	\$26,000	\$226,000
Chine	Préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération (incl. compresseurs), des solvants et du bromure de méthyle	ONUDI	\$182,140	\$23,678	\$205,818
Chine	Préparation de projet <i>Les montants recommandés pourraient être augmentés si les conditions préalables indiquées dans le programme de travail de la Banque mondiale étaient remplies</i>	Banque mondiale	\$250,000	\$32,500	\$282,500
Colombie	Identification de préparation de projet <i>Il ne sera pas dépensé de fonds jusqu'à ce que les obstacles à l'exécution de projets dans ce pays aient été éliminés</i>	Banque mondiale	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Costa Rica	Préparation de projet dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et des solvants	PNUD	\$35,000	\$4,550	\$39,550
Équateur	Préparation de projet	Banque mondiale	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Inde	Préparation de projet dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	PNUD	\$120,000	\$15,600	\$135,600
Indonésie	Formulation de projets d'investissement dans les secteurs des mousses et des aérosols	ONUDI	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Indonésie	Préparation de projet	Banque mondiale	\$179,000	\$23,270	\$202,270
Iran	Formulation de projets dans les secteurs de la réfrigération commerciale (entreprises restantes), des compresseurs et des mousses	ONUDI	\$50,000	\$6,500	\$56,500
Jamaïque	Préparation de projet dans les secteurs des aérosols, des mousses et de la réfrigération	PNUD	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Corée	Formulation de projets d'investissement dans tous les secteurs	ONUDI	\$70,000	\$9,100	\$79,100

PROGRAMME DE TRAVAIL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36

Annexe IV

Page 7

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Malaysie	Préparation de projet <i>Aucune nouvelle demande de financement ne serait examinée pour la préparation de projets jusqu'à ce que le Comité exécutif ait reçu un compte rendu sur ce qui reste à accomplir en matière d'élimination de la consommation d'ODS dans le pays</i>	Banque mondiale	\$27,000	\$3,510	\$30,510
Malaysie	Préparation de projet dans les secteurs des mousses et de la réfrigération <i>Aucune nouvelle demande de financement ne serait examinée pour la préparation de projets jusqu'à ce que le Comité exécutif ait reçu un compte rendu sur ce qui reste à accomplir en matière d'élimination de la consommation d'ODS dans le pays</i>	PNUD	\$100,000	\$13,000	\$113,000
Mexique	Préparation de projet dans les secteurs des mousses et des solvants	PNUD	\$52,000	\$6,760	\$58,760
Mexique	Préparation de projet <i>Aucun nouveau financement ne sera examiné pour la préparation de projets de reconversion dans le secteur de la réfrigération commerciale en l'absence de lignes directrices préalablement approuvées par le Comité exécutif. La Banque mondiale devra proposer un projet de lignes directrices pour que le Comité exécutif les examine à sa vingt deuxième réunion.</i>	Banque mondiale	\$60,000	\$7,800	\$67,800
Maroc	Formulation de projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération domestique et du bromure de méthyle	ONUDI	\$22,150	\$2,880	\$25,030
Pakistan	Préparation de projet dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	Banque mondiale	\$45,000	\$5,850	\$50,850
Thaïlande	Préparation de projet	Banque mondiale	\$125,000	\$16,250	\$141,250
Thaïlande	Préparation de projet dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	PNUD	\$100,000	\$13,000	\$113,000
Trinité-et-Tobago	Préparation de projet dans les secteurs des aérosols, de la réfrigération et des solvants	PNUD	\$40,000	\$5,200	\$45,200
Tunisie	Formulation de projets dans les secteurs des aérosols, des mousses, des solvants et du bromure de méthyle <i>Aucune nouvelle demande de préparation de projets ne sera examinée jusqu'à ce que le Comité exécutif ait reçu un compte rendu sur les utilisations des ODS qui subsistent dans le pays</i>	ONUDI	\$27,150	\$3,530	\$30,680
Turquie	Préparation de projet	Banque mondiale	\$96,000	\$12,480	\$108,480
Uruguay	Préparation de projet	Banque mondiale	\$20,000	\$2,600	\$22,600

PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Venezuela	Préparation de projet de recyclage de frigorigènes et le secteur de la production <i>Il ne sera pas dépensé de fonds pour le volet «secteur de la production» de cette activité (\$120 000), en attendant l'approbation des lignes directrices dans ce domaine.</i>	PNUD	\$155,000	\$20,150	\$175,150
Venezuela	Préparation de projet	Banque mondiale	\$10,000	\$1,300	\$11,300
Mondiale	Étude du financement à des taux favorables	Banque mondiale	\$60,000	\$7,800	\$67,800
TOTAL:			\$8,534,157	\$1,109,440	\$9,643,597

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Aérosol					
Usine de remplissage					
Syrie	Élimination de CFC à Careesse Cosmetics	ONUDI	\$272,621	\$35,441	\$308,062
Mousse					
Flexible					
Liban	Élimination du CFC-11 à E.T.S. Henri Abdallah P.F.M.	ONUDI	\$81,291	\$10,568	\$91,859
Syrie	Élimination du CFC-11 à Abdul Karim Sbei	ONUDI	\$92,256	\$11,993	\$104,249
Syrie	Élimination du CFC-11 à Walid & Nabil Rankousi <i>L'ONUDI devrait veiller à ce que des mesures correctives appropriées soient prises par l'entreprise pour assurer que l'élimination du CFC-11 à l'usine soit compatible avec des normes de sécurité acceptables</i>	ONUDI	\$86,782	\$11,282	\$98,064
Autres					
Gonflage du tabac					
Indonésie	Remplacement du CFC-11 par du bioxyde de carbone dans le processus de gonflage du tabac à P.O. Hanjaya Mandala Pampoerna et à P.T. Djarum	Banque mondiale	\$1,214,000	\$157,820	\$1,371,820
Réfrigération					
Domestique					
Indonésie	Assistance technique pour l'élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à P.T. Samsung Maspion Indonesia (SMI)	Banque mondiale	\$537,226	\$69,839	\$607,065
Thaïlande	Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Sanyo Universal Electric Co. Ltd.	Banque mondiale	\$1,467,055	\$190,717	\$1,657,772
Thaïlande	Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Thai Toshiba Electric Industries Co., Ltd.	Banque mondiale	\$316,957	\$41,204	\$358,161
Thaïlande	Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à A.P. National Co. Ltd.	Banque mondiale	\$311,150	\$40,450	\$351,600
TOTAL:			\$4,379,338	\$569,314	\$4,948,652

Sommaire des projets d'investissement approuvés

Secteur	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		Total
		Projet	Appui	
COOPÉRATION BILATÉRALE				
Fumigènes		232 834		232 834
Réfrigération		41 500		41 500
Plusieurs		40 000		40 000
TOTAL PARTIEL		314 334		314 334
PROJETS D'INVESTISSEMENT				
Aérosols	185 0	272 621	35 441	308 062
Mousses	117 0	260 329	33 843	294 172
Autres	90 0	1 214 000	157 820	1 371 820
Réfrigération	629 3	2 632 388	342 210	2 974 598
TOTAL PARTIEL	1 021 3	4 379 338	569 314	4 948 652
PROGRAMME DE TRAVAIL				
Mousses		530 000	68 900	598 900
Fumigènes		289 280	37 606	326 886
Halons		218 000	28 340	246 340
Réfrigération		1 248 000	162 240	1 410 240
Solvants		215 000	27 950	242 950
Plusieurs		6 033 877	784 404	6 818 281
TOTAL PARTIEL		8 534 157	1 109 440	9 643 597
TOTAL	1 021 3	13 227 829	1 678 754	14 906 583

Ventilation par Agence d'exécution

Banque mondiale	719 3	5 169 388	672 020	5 841 408
PNUD		2 110 087	274 311	2 384 398
PNUE		3 925 440	510 307	4 435 747
ONUDI	302 0	1 708 580	222 115	1 930 695
Coopération bilatérale		314 334		314 334

ANNEXE VI**LIGNES DIRECTRICES INITIALES POUR PERMETTRE À LA CHINE ET À LA BANQUE MONDIALE DE CONTINUER LES TRAVAUX DU PROGRAMME PILOTE POUR LE SECTEUR DES HALONS DANS LE CADRE D'UN ACCORD PARAPLUIE**

1. La "formule sectorielle" de financement de l'élimination des ODS serait fondée sur un programme soumis par une Partie bénéficiaire (un gouvernement admissible à l'aide du Fonds multilatéral) en vue d'assurer l'élimination complète de la consommation d'ODS dans un secteur donné (par exemple les aérosols ou les halons). Ce programme comprendrait un calendrier d'élimination des ODS et des mesures de politique générale et autres permettant d'assurer cette élimination. Le niveau total de financement à la charge du Fonds multilatéral pour la totalité du programme d'élimination pour le secteur serait convenu d'avance par le Comité exécutif. Ces coûts convenus représenteraient un élément d'efficacité, par comparaison avec la formule "projet par projet" dans l'utilisation des ressources du Fonds multilatéral fondée sur la valeur \$/kg d'ODP qui serait éliminée. Des tranches de financement seraient approuvées chaque année par le Comité exécutif sur la base du calendrier d'élimination convenu, de rapports périodique satisfaisant et de l'élimination effective des ODS. L'élimination au niveau national serait vérifiée de manière indépendante. Tant que le calendrier d'élimination des ODS serait respecté année par année, une nouvelle tranche de financement continuerait d'être approuvée avec les montants convenus d'avance par le Comité exécutif.

2. Le programme à formule sectorielle pour soumission au Comité exécutif devrait contenir les éléments suivants:

a) renseignements de base sur la production, la consommation, les importations et les exportations d'ODS pour le secteur. Ces renseignements devraient fournir un volume suffisant de donnée représentatives sur les entreprises (envergure, âge de l'entreprise, capacité de production et production effective) en vue de l'analyse de surcoûts probables du processus d'élimination dans le cadre d'un financement "projet par projet". Toute divergence entre les renseignements de base du programme et les renseignements fournis précédemment au Comité exécutif ou aux Parties au Protocole serait expliquée;

b) le calendrier d'élimination de la production et/ou de la consommation d'ODS avec des objectifs annuels d'élimination explicites;

c) mesures spécifiques de politique générale et autres visant à respecter le calendrier d'élimination;

d) demande globale de financement par le Fonds multilatéral fondé sur le calcul des surcoûts (y compris une explication claire et transparente de la

méthodologie et des hypothèses utilisées dans les calculs de manière que les coûts puissent être vérifiés de manière indépendante) et demandes de financement par subventions annuelles pour atteindre les objectifs d'élimination. Lorsque le programme comprend des éléments de regroupement industriel, ces éléments devraient être pris en compte dans les calculs de coûts;

e) explication des économies réalisées grâce à la formule sectorielle par comparaison avec la méthode "projet par projet". Toute analyse d'un cas de référence utilisée pour fournir une comparaison des coûts devrait tenir compte des politiques gouvernementales existantes, de la réfrigération liée au Protocole de Montréal, ainsi que des politiques et lignes directrices applicables du Comité exécutif, notamment la décision 17/7 par laquelle le Comité exécutif a décidé, en tenant compte des progrès de la technologie, de ne pas examiner de projets visant à reconvertir une capacité de production à base d'ODS installée après le 25 juillet 1995. Dans la mesure du possible, des comparaisons pourraient être aussi être faites avec les surcoûts auxquels ont eu affaire des pays qui ont déjà effectué l'élimination de ces substances.

f) Plan de travail/d'action pour la première phase d'exécution (12 à 18 mois pour tenir compte des activités de démarrage);

g) dispositions relatives au compte rendu de la surveillance et de l'évaluation par les différentes parties prenantes des mesures de politique générale et autres et des objectifs d'élimination des ODS, au minimum, comprendraient des rapports d'avancement semestriels sur les mesures prises (par exemple fermeture d'usines, reconversion, etc.) et les résultats obtenus en matière d'élimination. Explications des dispositions permettant une vérification externe.

3. Pour formuler sa recommandation sur le programme à formule sectorielle, le Comité exécutif pourrait comparer le rapport coût/efficacité du programme à formule sectorielle le:

a) aux seuils de coût/efficacité applicables aux projets du type inclus dans la formule sectorielle;

b) au rapport coût/efficacité réel de projets analogues au type inclus dans la formule sectorielle, qui figure dans les rapports de surveillance et d'évaluation.

4. Les crédits nécessaires à la mise en oeuvre des programmes à formule sectorielle seraient approuvés en deux étapes:

a) Étape 1. L'approbation du programme à formule sectorielle serait une acceptation par le Comité exécutif d'approuver de futures demandes d'exécution du programme aux niveaux de financement indiqués dans le programme.

L'approbation du programme lierait la partie bénéficiaire à son calendrier d'élimination comme condition préalable pour les futures demandes de crédits du Fonds multilatéral en vue d'activités dans ce secteur. L'approbation du programme limiterait aussi au niveau total de financement convenu dans le programme les crédits du Fonds multilatéral auxquels la Partie bénéficiaire pourrait prétendre. L'approbation du programme comprendrait l'approbation des crédits pour l'exécution de la première phase de mise en oeuvre (plan d'exécution de 12 à 18 mois pour tenir compte des activités de démarrage);

b) Étape 2: Les futures demandes annuelles de financement seraient présentées sur la base des montants inclus dans le programme approuvé et du plan d'action/de travail annuel convenu avec l'agence d'exécution. Le comité exécutif approuverait ces demandes annuelles de financement sur la base du calendrier d'élimination des ODS prévu dans le programme, de rapports périodiques satisfaisants et de l'élimination effective des ODS. Ainsi, les crédits destinés à l'élimination des ODS au cours de la deuxième année seraient accordés sur la base de rapports périodiques satisfaisants. Le financement de la troisième année serait approuvé sur la base du respect de l'objectif d'élimination des ODS pour la première année et de rapports périodiques satisfaisants, et ainsi de suite.

5. Les fonds approuvés dans le cadre des programmes à formule sectorielle pourraient être décaissés par l'agence d'exécution et la Partie bénéficiaire en fonction d'objectifs de performance inclus dans le programme, par exemple en \$/kg d'ODP éliminé. Les Parties bénéficiaires disposeront de la souplesse nécessaire pour utiliser des fonds sous forme de subventions conformément à l'accord parapluie.

6. L'agence d'exécution serait chargée d'assurer la supervision du plan d'action/de travail annuel sur la base d'un cadre convenu de surveillance et d'évaluation. Les réductions au plan national du niveau de production et de consommation d'ods (selon les objectifs du programme) seraient vérifiées par expertise technique de ... (le mandat serait défini par ...).

ANNEXE VII**MANDATS DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

1. À sa vingt-et-unième réunion, le Comité exécutif a décidé de créer un Sous-comité permanent appelé Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances qui remplacera le Sous-comité sur les questions financières qu'il avait créé à sa neuvième réunion.
2. Le Sous-comité sera un organe permanent. Il sera nommé pour une période d'un an, coïncidant avec le mandat du Président et du Vice-Président du Comité exécutif. Comme par le passé, le Président du Sous-comité sera nommé par les membres et la présidence sera confiée aux membres à tour de rôle, d'une réunion des Parties à l'autre.
3. Le Sous-comité se composera de trois membres du Comité exécutif représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole et de trois membres du Comité représentant les Parties non visées, qui seront désignés par les groupes respectifs. Le Trésorier et le Secrétariat assisteront le Sous-comité dans ses travaux et participeront à ses réunions. Les agences d'exécution pourront être invitées à participer. Le Sous-comité a le pouvoir d'exiger la participation d'une agence d'exécution à l'examen de toute question qui l'intéresserait.
4. Le Sous-comité siégera à huis clos. Les membres du Comité exécutif pourront être admis à titre d'observateurs avec l'accord exprès du Président. Avec l'accord unanime des membres, le Président pourra inviter les observateurs à prendre la parole. Trois représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), l'un nommé par les ONG environnementales, le deuxième par les ONG industrielles et le troisième par les ONG de la communauté universitaire, pourront assister aux réunions du Sous-comité à titre d'observateurs, sans droit de participation.
5. La langue de travail des réunions du Sous-comité sera l'anglais.
6. Le Sous-comité se penchera sur les questions concernant la surveillance et l'évaluation des projets approuvés, les rapports d'avancement, les plans d'activités et le processus d'établissement des plans d'activités dans le cadre du Fonds multilatéral. Toutes les responsabilités du Sous-comité sur les questions financières instituées à la neuvième réunion du Comité exécutif sont transférées au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.